COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Montrouge, le 10 avril 2024

Le Conseil d'Etat rejette la suspension en urgence des nouvelles modalités xénophobes de Parcoursup

Ce mercredi 10 avril, le Conseil d'Etat vient de rendre sa décision : il a refusé de suspendre en urgence les textes publiés le 6 février dernier concernant les nouvelles modalités de candidature sur Parcoursup pour les candidat·e·s étranger·ère·s. Ces textes visaient à limiter le nombre de vœux des candidat·e·s étranger·ère·s. De nouvelles audiences auront lieu pour discuter de l'annulation ou non des textes.

Le mardi 26 mars, la FNESI (Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières) et la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) ont déposé, aux côtés de Maître Verdier, un recours auprès du Conseil d'Etat. Ce recours demande une suspension en urgence et une annulation de l'arrêté et du décret publiés le 6 février. L'audience concernant la suspension s'est tenue le lundi 8 avril au Conseil d'Etat, en parallèle d'une active mobilisation étudiante.

La FNESI et la FAGE militent pour l'égalité des chances pour tou·te·s les jeunes dans l'enseignement supérieur.

Les étudiant·e·s étranger·ère·s sont régulièrement la cible de propositions, projets ou textes de lois xénophobes, notamment depuis le plan "Bienvenue en France". Les fédérations étudiantes ont récemment manifesté leur mécontentement face au projet de loi immigration en décembre 2023, qui intégrait beaucoup d'articles inacceptables concernant les étudiant·e·s étranger·ère·s.

L'enseignement supérieur ne doit pas être qualifié de voie d'immigration illégale : c'est un mépris envers la richesse que représentent les étudiant es internationaux ales.

La décision du Conseil d'Etat est un coup de massue supplémentaire pour les candidat·e·s étranger·ère·s, notamment pour les personnes qui souhaitent se diriger en sciences infirmières ou en BTS (Brevet de Technicien Supérieur), deux formations directement touchées par ces mêmes textes. La FNESI et la FAGE se battent pour l'égalité des chances pour tou·te·s les candidat·e·s dans l'enseignement supérieur. Restreindre la formulation de vœux pour ces candidat·e·s empêche l'égalité d'accès à la formation.

La FAGE et la FNESI continueront à militer pour l'annulation de ces textes. Elles resteront vigilantes à ce que de nouvelles propositions de textes législatifs ou réglementaires ne viennent pas entraver l'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes, quelle que soit leur origine.

Les étudiant·e·s étranger·ère·s sont une richesse et non une honte pour la France.

Elisa Mangeolle

Attachée de presse de la FAGE

06 75 33 79 30

presse@fage.org

Chann Philippe

Attachée de presse de la FNESI

06 59 35 54 33

presse@fnesi.org